

# **Mécanismes des Droits de l'Homme des Nations Unies**

## **QUE FONT-ILS?**

## **Que pouvons-nous attendre?**



**INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL**

**CONSEJO INTERNACIONAL DE TRATADOS INDIOS**

# Quelques définitions

- Mécanismes – instances ou processus
- Etats – Gouvernements nationaux
- Communications – Informations, plaintes ou dénonciations concernant des violations : une dénonciation est une « communication »
- Rapporteurs, Experts indépendants, Groupe de travail - enquêteurs sur les violations des droits de l'homme
- Pacte, Traité, Convention, Protocole – Tous sont des accords multilatéraux (entre plus de deux Etats) dans lesquels les parties promettent réciproquement de respecter, de protéger les droits de l'homme qu'ils contiennent, ainsi que de remédier aux violations
- Etats parties – Etats qui ont signé et ratifié l'accord sur les droits de l'homme
- Comité de surveillance, Organe ou Organisme de surveillance – Groupe d'experts qui surveillent le respect de l'accord, élus par les Etats parties



INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL

CONSEJO INTERNACIONAL DE TRATADOS INDIOS

# Instances qui NE reçoivent PAS de plaintes :

Sous le Conseil économique et social

**Instance permanente sur les questions autochtones :**  
Informe le système des Nations Unies sur les Peuples autochtones et donne des Recommandations

Sous le Conseil des droits de l'homme – Mécanismes d'étude

**Comité consultatif** du Conseil des droits de l'homme

**Mécanisme d'experts** sur les droits des Peuples autochtones



INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL

CONSEJO INTERNACIONAL DE TRATADOS INDIOS

# Mécanismes de plaintes des Nations Unies

## Mécanismes du Conseil des droits de l'homme

Examen périodique universel

Procédure de plainte du Conseil des droits de l'homme

Situations généralisées **constantes de violations flagrantes et massives des droits de l'homme et des libertés fondamentales**

Procédures spéciales

## Mécanismes conventionnels



Conformément à des Pactes ou à des Conventions des droits de l'homme

INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL

CONSEJO INTERNACIONAL DE TRATADOS INDIOS

# Procédures spéciales

## Rapporteurs et Groupes de travail par pays et thématiques



INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL

CONSEJO INTERNACIONAL DE TRATADOS INDIOS

# Par pays (Tous les droits de l'homme dans un pays)

Burundi

Cambodge

République démocratique populaire de Corée

Haïti

Myanmar

Territoires palestiniens occupés

Somalie

Soudan



INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL

CONSEJO INTERNACIONAL DE TRATADOS INDIOS

# Mandats thématiques

Thèmes des droits de l'homme  
dans le monde entier



INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL

CONSEJO INTERNACIONAL DE TRATADOS INDIOS

# Droits civils et politiques

- **GT Détention arbitraire**
- **RSSG Défenseurs des droits de l'homme**
- **GT Disparitions forcées ou arbitraires**
- RS Liberté d'opinion et d'expression
- **RS Liberté de religion ou de croyances**
- RS Indépendance des juges et des avocats
- RS Esclavage
- **RS Torture et traitements inhumains**
- **RS Mouvements et déversements illicites de produits et déchets toxiques**
- RS Traite (trafic) des personnes, en particulier des femmes et des enfants
- RS Violence contre la femme
- GT Ascendance africaine
- RS Vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants



INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL

CONSEJO INTERNACIONAL DE TRATADOS INDIOS



# Droits économiques, sociaux et culturels

- RS Logement convenable
- RS Education
- El extrême pauvreté
- **RS Alimentation**
- RS Eau potable et l'assainissement
- **RS Santé physique et mentale**
- **RS Culture (nouveau)**



INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL

CONSEJO INTERNACIONAL DE TRATADOS INDIOS

# Mandats thématiques généraux

- **RSSG Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays**
- **RSSG Défenseurs des droits de l'homme**
- EI Politiques de réforme économique et dette extérieure
- EI Mercenaires et droit des peuples à disposer d'eux-mêmes
- RS Migrants
- EI Minorités
- RS Discrimination raciale
- EI Solidarité internationale
- RS Lutte contre le terrorisme
- RSSG Sociétés transnationales
- **RS Peuples autochtones**



INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL

CONSEJO INTERNACIONAL DE TRATADOS INDIOS

# Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme des populations autochtones

1. Reçoit des communications de toutes les sources concernées, y compris les Peuples, les Tribus, les Nations ou les personnes autochtones concernant des violations présumées
1. Réponse aux Actions urgentes
3. Applique la Déclaration des NU sur les droits des peuples autochtones
4. Visite le pays et le lieu des violations
5. Formule des recommandations et des propositions pour prévenir ou remédier aux violations
6. Travaille en étroite collaboration avec :  
**d'autres procédures spéciales**  
des organes subsidiaires du Conseil des droits de l'homme,  
des organes des traités et  
des organisations régionales des droits de l'homme



INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL

CONSEJO INTERNACIONAL DE TRATADOS INDIOS

# Les procédures spéciales

## Soutien à une communauté mobilisée

- Définit ses demandes dans le cadre des droits de l'homme internationaux et des obligations de l'Etat
- Fortifie la crédibilité de la lutte à l'égard du public et émancipe la communauté
- Sensibilise le public national et international
- Crée des opportunités pour l'attention publique

## Éléments nécessaires

Brièveté (2 ou 3 pages) et clarté dans la communication  
Suivi, point de contact

**Invitation au rapporteur à visiter le lieu des violations**



INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL

CONSEJO INTERNACIONAL DE TRATADOS INDIOS

# *Mécanismes conventionnels*

Basés sur des Protocoles, des Pactes, des Conventions et des Accords en matière de droits de l'homme

Ce sont des accords internationaux entre les Etats parties qui représentent une obligation juridique

Un Etat doit accepter, à travers la signature et la ratification, les obligations définies dans les articles.

(Alors que les Procédures spéciales s'appliquent à tous les Etats sans que leur consentement soit nécessaire)



INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL

CONSEJO INTERNACIONAL DE TRATADOS INDIOS

# Plaintes conformément aux Accords en matière de droits de l'homme et aux Comités de surveillance

## 1. Par d'autres Etats parties :

Tous les accords autorisent des plaintes par  
d'autres Etats parties

N'a jamais été utilisé aux termes d'un Accord ou  
d'une Convention



INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL

CONSEJO INTERNACIONAL DE TRATADOS INDIOS

## 2. Plaintes conformément à des Pactes ou à des Accords

L'Etat partie à la Convention doit également

Signer et ratifier un Protocole séparé ou faire une déclaration, en fonction des termes de l'Accord ou de la Convention, et

reconnaître ainsi la compétence du Comité de surveillance du Traité à recevoir des plaintes de particuliers.



INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL

CONSEJO INTERNACIONAL DE TRATADOS INDIOS

# Il existe 8 Pactes et Conventions principaux en matière de droits de l'homme

**1. Pacte international relatif aux droits civils et politiques**  
**Le protocole facultatif 1 autorise des dénonciations**

**2. Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels**

**Le protocole facultatif autorise des plaintes**

Nouveau, n'est pas en vigueur

**Article 20 Prévoit des enquêtes sur des violations systématiques basées sur des informations fondées**

**3. Convention contre la torture**

Protocole facultatif (autorise des visites à des détenus)

**Art. 22 : Déclaration autorise des plaintes**

INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL

CONSEJO INTERNACIONAL DE TRATADOS INDIOS





Conventions principales en matière de droits de l'homme (suite)

#### **4. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale**

**Art. 14 Déclaration** autorise les plaintes  
Procédure d'action urgente/alerte précoce

#### **5. Convention relative aux droits de l'enfant**

**Protocole 1** : Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés

**Protocole 2** : Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants



**La CDC ne contient pas de mécanismes de plainte**

INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL

CONSEJO INTERNACIONAL DE TRATADOS INDIOS

Conventions principales en matière de droits de l'homme (suite)

**6. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

**Le protocole facultatif** autorise des plaintes de particuliers et enquêtes sur des violations systématiques

**7. Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille**

**Le Protocole facultatif** autorise les plaintes

**8. Convention relative aux droits des personnes handicapées**

**Le Protocole 1** autorise les plaintes



INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL

CONSEJO INTERNACIONAL DE TRATADOS INDIOS

# Une nouvelle convention

## Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées

- Nécessite 20 ratifications pour entrer en vigueur
- Article 30 : autorise des plaintes sous forme d'Action urgente pour rechercher et localiser une personne disparue
- Article 31 : Déclaration de l'Etat autorisant des dénonciations



INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL

CONSEJO INTERNACIONAL DE TRATADOS INDIOS

# 3. Rapports périodiques et examen des Etats

- Chaque Etat Partie a l'obligation d'informer le Comité de surveillance régulièrement et par écrit concernant le respect du Pacte, de la Convention et du Protocole
- RS Obligatoire conformément à tous les pactes et conventions des DH
- Les Comités questionnent l'Etat lors d'un examen face à face entre le Comité et la Délégation de l'Etat, à New York ou à Genève



Les Etats ne parlent jamais de leurs inexécutions ou échecs

INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL

CONSEJO INTERNACIONAL DE TRATADOS INDIOS

# Rapports parallèles des ONG

- Rapports parallèles :
- Les particuliers, les ONG et les communautés peuvent également informer l'Organe du Traité concernant la forme sous laquelle un Etat ne respecte pas ses obligations en matière de droits au moyen de Rapports parallèles.
- Ils peuvent contredire le Rapport de l'Etat et présenter la situation réelle des droits de l'homme dans ce pays.
- Les Comités utilisent ces Rapports des ONG pour questionner les Etats.
- Les rapports parallèles de la société civile sont extrêmement importants pour l'examen des Etats, puisque c'est la seule information qu'ils reçoivent outre l'information officielle.



**Si nous ne le disons pas, ils ne le savent pas**

INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL

CONSEJO INTERNACIONAL DE TRATADOS INDIOS

# Rapports parallèles

- Peuples, Nations, Organisations, Individus
- Par écrit, sous forme de lettre ou de rapport
- Informations concernant la situation réelle des Peuples autochtones

par exemple :

- **mise en œuvre inadéquate** des mécanismes d'application de protection du droit
- **Le manque de ressources procédurales**
- Discrimination raciale mise en évidence par les **indicateurs sociaux et économiques**
- **Usurpation des terres autochtones**

Négation du Droit autochtone et des droits qu'il contient



INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL

CONSEJO INTERNACIONAL DE TRATADOS INDIOS

# La procédure d'Action urgente/alerte précoce du CERD

**Alerte précoce :** prévention des problèmes existants pour éviter l'intensification des conflits

Indicateurs sociaux et économiques

**Usurpation des terres**

**Procédures urgentes :** nécessite une attention immédiate pour empêcher ou limiter l'ampleur ou le nombre de violations graves

**Cas graves, massifs ou persistants de discrimination raciale**

ou face à un **risque de discrimination raciale.**

**VOIR : Recommandation générale 23 du CERD, Peuples autochtones**



INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL

CONSEJO INTERNACIONAL DE TRATADOS INDIOS

# CERD : Définitions - Interprétations

**Toute ...exclusion...ou restriction fondée sur la race ou l'ethnie qui a pour but ou pour conséquence d'annuler ou de diminuer la reconnaissance, la jouissance ...des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique.**

Recommandation générale XXIII :

reconnaître que la culture, l'histoire, la langue et le mode de vie propres des populations autochtones enrichissent l'identité culturelle d'un État, de les respecter en tant que telles, et de promouvoir leur préservation;

Fournir aux peuples autochtones les conditions qui leur permettent un développement économique et social durable, compatible avec leurs caractéristiques culturelles ;



INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL

CONSEJO INTERNACIONAL DE TRATADOS INDIOS



## Recommandation générale XXIII (suite)

- 5. Le Comité exhorte en particulier les Etats Parties à reconnaître et à protéger les droits des peuples autochtones à posséder, exploiter, contrôler et utiliser leurs terres, territoires et ressources communes, et dans les cas où ils auraient été privés de leurs terres et territoires qu'ils avaient traditionnellement occupés, ou dans les cas où leurs terres et territoires auraient été occupés ou utilisés sans le consentement libre et éclairé de ces peuples, à adopter des mesures pour qu'ils leur soient restitués. Uniquement lorsque, pour des raisons concrètes, ceci n'est pas possible, le droit à la restitution sera remplacé par le droit à des réparations justes et rapides, qui, dans la mesure du possible, devront se faire sous forme de terres et de territoires.



INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL

CONSEJO INTERNACIONAL DE TRATADOS INDIOS

Informations requises applicables aux **Plaintes** en matière de droits de l'homme devant les Procédures spéciales, les Comités de surveillance, y compris l'Action urgente/alerte précoce du CERD

**Epuisement des voies internes/application d'autres procédures internationales**

Les étapes suivies, en détail

- Quelles procédures ont été utilisées,
  - y compris les recours devant les tribunaux et les autres autorités publiques, et
- Quels sont les résultats.

Si tous les recours n'ont pas été épuisés, expliquer en détail pourquoi :

- cela pourrait être très long,
- cela pourrait ne pas être efficace,
- le recours n'est pas disponible

toute autre raison fondée



INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL

CONSEJO INTERNACIONAL DE TRATADOS INDIOS

# Informations nécessaires pour toutes les instances de **Plaintes** y compris les Procédures spéciales et les Comités de surveillance

## Quand et où

- Date, heure et lieu précis de l'incident (Pays, état, commune)

## Victime(s)

- Nom, nombre et renseignements complets concernant le lieu des individus, du peuple ou de la communauté qui ont été ou seront touchés

## Que s'est-il passé – Circonstances détaillées de la violation présumée.

- Chronologiquement
- En cas de mesures générales (législation ou politiques nationales), de quelle manière les peuples autochtones ont été ou seront touchés.

## Responsable(s)

Qui est l'auteur présumé de la violation et raisons pour lesquelles il est suspecté, ainsi que sa relation, si elle existe, avec les autorités locales ou nationales



INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL

CONSEJO INTERNACIONAL DE TRATADOS INDIOS

## Informations requises pour les plaintes

- **Actions mises en place par les autorités nationales :** Le problème a-t-il été dénoncé auprès des autorités administratives ou judiciaires nationales ? Dans l'affirmative, quelles actions ont été entreprises par les autorités pour gérer la situation ?
- **Actions entreprises devant des organismes internationaux.** Une action internationale ou régionale a-t-elle été entamée dans le cadre des mécanismes des droits de l'homme ? A quel stade se trouvent ces actions ?
- Voir brochure du Rapporteur sur les droits des peuples autochtones



INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL

CONSEJO INTERNACIONAL DE TRATADOS INDIOS

# Page web

- <http://www.ohchr.org>
  - Espagnol ou français (en haut)
    - Droits de l'homme par pays (à la première page)
  - Organes des DH
    - Les procédures spéciales
    - Les organes des traités
      - Sessions pour chaque comité de surveillance (rapport de l'état, documents ONG)
      - Formulaire et conditions pour les plaintes
      - Recommandations générales de chaque Comité



INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL

CONSEJO INTERNACIONAL DE TRATADOS INDIOS

# Omatakuiasin

Toutes mes relations



INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL

CONSEJO INTERNACIONAL DE TRATADOS INDIOS